

Séance du Conseil Municipal du 09 avril 2015

L'an deux mil quinze, le 09 avril à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de CANVILLE les deux églises se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire Josiane CERVEAU en date du 02 avril 2015.

Etaient présents : Mmes CERVEAU Josiane, CHARTON Ghislaine et FRUIT Martine.

Messieurs BACHELET J-Marc, BELLEVALLEE Jean, LEGRAND Jean, PERRIAU Fabrice.

Etait absents excusés et ayant donné pouvoir : Mrs BERNIER Stéphane, CRONIER Arnaud, FLEURY Ludovic et ROUSSIGNOL Sylvain.

Secrétaire de séance : CHARTON Ghislaine.

Lecture est faite du Procès verbal de la précédente réunion. Mme le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver ce compte rendu, ce qui est fait à dix voix pour et une abstention.

ORDRE DU JOUR :

Des comptes-rendus succincts sur la Communauté de Communes, les Bassins Versants du Dun et de la Veules, le SIVOS de Saint Laurent-En-Caux et le Syndicat mixte d'adduction d'eau potable et d'assainissement ont été présentés. Les comptes administratifs 2014 et les budgets primitifs 2015 ont été votés pour l'ensemble des organisations énumérées ci-dessus.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :

2014	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	49 144.51 €	286 251.95 €	335 396.46 €
Recette	103 368.54 €	321 400.60 €	424 769.14 €
Résultat de l'exercice	54 224.03 €	35 148.65 €	89 372.68 €
Excédent reporté 2013	7 560.72 €	119 816.52 €	127 377.24 €
Résultat de clôture 2014	61 784.75 €	154 965.17 €	216 749.92 €

Madame le Maire ayant remis à chaque conseiller un exemplaire du compte administratif, celui-ci a été présenté et mis au vote par le doyen Monsieur BELLEVALLEE Jean.

Il en résulte un solde positif en fonctionnement de 154 965 € 17 et un solde positif en investissement de 61 784 € 75.

Le solde général est donc positif de **216 749 € 92**.

Les membres du Conseil approuvent ce compte administratif qui est adopté à 10 voix pour.

Le compte de gestion du receveur municipal dégageant le même excédent que le compte administratif est, lui aussi, approuvé par le Conseil.

DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX FINANCES :

Le compte administratif 2014 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 154 965 € 17.

Conformément à la comptabilité M14, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Au compte 002 de la section de fonctionnement 154 965 € 17.

VOTE DES TAXES :

Lors de la réunion de Conseil de ce jour, Madame le Maire et les conseillers municipaux ont décidé d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :

Taxe d'habitation :	14.15%
Taux foncier bâti :	20.18%
Taux foncier non bâti :	38.15%
Cotisation foncière des entreprises :	20.01%

Ces taux sont identiques à ceux de l'exercice précédent.

A l'unanimité, les taux des taxes directes locales sont approuvés.

PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES AU 6554 :

Madame le Maire propose aux membres du Conseil, qui à l'unanimité des présents l'acceptent, d'inscrire au BP 2015 à l'article 6554 en section de fonctionnement les participations de la commune aux organismes suivants :

SIVOSS de St Laurent	41 625 € 00
Transport de St Laurent	1 332 € 00
Bassins versants	5 036 € 28
SIVOSSSE de Doudeville	8 500 € 00

SUBVENTIONS COMMUNALES AU 6574:

Après proposition et suite à la réunion de la commission des finances du lundi 02 mars dernier, les subventions suivantes ont été accordées par vote unanime. Ces subventions sont inscrites au BP 2015 en section de fonctionnement à l'article 6574 :

Anciens combattants canville :	300 €
Amicale rencontre canville :	300 €
Comité des fêtes canville :	500 €
AACD	300 €
Geist :	30 €
FSL	300 €
FAJ	100 €
COF	120 €
FOOT Doudeville	120 €
Les amis de Bourvil	50 €
Hand de Doudeville	60 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 :

Madame le Maire commence par argumenter quelques points d'informations relatifs aux travaux inscrits au Budget Primitif 2015 :

- Bancs et table de Ping-Pong : 2 500 €
- Retable église : 13 000 € avec une subvention de : 2 429 €
- Couverture clocher : 70 000 € avec une subvention de : 15 583 €
- Impasse Roger Douville 23 000 € avec une subvention de : 9 610 €
- Travaux électriques sur bâtiments communaux : 560 €

Lors de la réunion du 09 Avril 2015, Madame le Maire a présenté un budget en équilibre sur la section de fonctionnement pour 380 768 € et la section d'investissement à 151 290 €.

A l'unanimité le budget est voté.

NOMINATION D'UN SUPPLÉANT RÉGISSEUR DE RECETTES :

(ADDITIF A LA DELIBERATION DU 02/03/2015)

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil pour voter la nomination d'un suppléant régisseur des recettes.

Mme Ghislaine CHARTON remplacera Mme THIÉBAULT Geneviève au poste de suppléant régisseur des recettes.

Considérant que ce remplacement est nécessaire vu le départ de Mme THIÉBAULT Geneviève, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

CONVENTION D'INSTALLATION ET D'UTILISATION D'UN ABRI VOYAGEURS DE TYPE URBAIN :

Madame Le Maire précise que la vitre du caisson de l'abri-voyageurs sera changée aux grandes vacances et nettoyée en Avril.

Le banc a été posé à son emplacement prévu.

Elle précise également aux membres du conseil que l'entretien de l'abri-voyageurs sera à la charge du département, les sols et l'espace vert environnant resteront quant à eux, à la charge de la Mairie.

Après ces quelques précisions, Madame le Maire expose aux membres du Conseil que le Département a proposé le renouvellement de la convention d'installation et d'utilisation pour l'abri-voyageurs face à la Mairie et sollicite leur accord pour signer ce renouvellement, ce qui lui est donné à l'unanimité des présents.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE DE 50€/AN :

Cette adhésion permet une opération de souscription donnant droit à 5% des travaux sur factures acquittées et photos. Les travaux concernés sont la maçonnerie, les contreforts et les deux vitraux.

- Pour ces travaux, cela représente	3 365.00 €
- Nous avons déjà perçu par acompte :	- 1 815.00 €
- Subvention sur leurs fonds propres :	<u>1 000.00 €</u>
- Reste à percevoir :	2 550.00 €

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que la fondation du patrimoine a proposé le renouvellement de l'adhésion annuelle qui s'élève à 50 € et sollicite leur accord pour signer ce renouvellement, ce qui lui est donné à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES :

Trottoirs de la « Route du Sucre » :

Il est précisé que ces travaux ont été réalisés par l'agent communal, Monsieur DÉVÉ Claude. Il est rappelé également que le stationnement de véhicule reste interdit sur ces nouveaux trottoirs.

Journée inter-génération du 28 mars 2015 :

Une trentaine d'enfants étaient présents ainsi que quelques amateurs de cartes. Dans l'ensemble, les retours restent très positifs.

Cette expérience pourra donc être reconduite l'année prochaine car les enfants ont fort apprécié cette journée.

Fêtes des mères du 30 mai 2015 à 18 H 00 :

IL est souligné que la présence de chacun sera la bienvenue.

Fêtes des voisins du Vendredi 05 Juin 2015 :

Un coupon-réponse sera distribué à l'ensemble des habitants pour recenser le nombre de personne afin de permettre une organisation optimale.

Trottoir de la « Route du Lin » :

Madame Le Maire précise qu'il a été prévu de décaler les poteaux de délimitation du parking de la propriété BRASSE afin d'agrandir le trottoir.

Problème eau chaude salle des fêtes :

Une discussion a eu lieu pour mettre de l'eau chaude à la salle des fêtes. Ce point a été retenu et la résolution a été prise en compte par la commission des travaux dans le traitement du dossier d'accessibilité (ADAPH) qui sera déposé en préfecture avant le 15/09/2015.

Nous rappelons que, dans l'attente, nous allons installer un tuyau qui permettra le remplissage des seaux de la salle des fêtes. Une bouilloire électrique est mise également à disposition.

Chemin de randonnée :

Une discussion est également en cours concernant la remise en état du chemin de randonnée « Route de Brametôt ».

Point livres

Une discussion est en cours concernant un point livres.

Nids d'hirondelles :

Il est rappelé que les nids d'hirondelles sont protégés et ne doivent donc pas être détruits.

L'ordre du jour étant épuisé la séance fut levée à 22 h 10.